



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20260521-DELIB2026_0050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 07/05/2026	Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 21/05/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....19 Votants.....23	<p>Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Gwenaële ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON Geneviève DARGNAT pouvoir à Tom MAHÉ Tiffany MINO pouvoir à Josiane PACHOLSKI Patrice SAINTON pouvoir à Brigitte GOUYON</p> <p>Absent(s) :</p>
Réf : 2026-047 Objet : RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/05/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/05/2026 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2026-047- RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, Considérant qu'il est nécessaire de recruter cinq agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire,

- Informe l'Assemblée délibérante que les services techniques se retrouve en périodes de fortes sollicitations pendant la période estivale. A ce titre, l'arrivée de quatre agents permettrait de renforcer l'équipe en place ;
- Explique que ces quatre agents sont qualifiés dans le cadre des missions qui leur seront confiées ;
- Précise que les quatre contrats à durée déterminée proposés se déclinent de la manière suivante :
 - Un contrat qui débiterait le 29 juin 2026 jusqu'au 24 juillet 2026 inclus, à temps complet, avec une rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial, Echelon 01, Indice brut 367, Indice majoré 366 ;
 - Un contrat qui débiterait le 6 juillet 2026 jusqu'au 31 juillet 2026 inclus, à temps complet, avec une rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial, Echelon 01, Indice brut 367, Indice majoré 366 ;
 - Un contrat qui débiterait le 27 juillet 2026 jusqu'au 7 août 2026 inclus, puis du 17 août 2026 au 28 août 2026, à temps complet, avec une rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial, Echelon 01, Indice brut 367, Indice majoré 366 ;
 - Un contrat qui débiterait le 3 août 2026, jusqu'au 28 août 2026 inclus, à temps complet, avec une rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial, Echelon 01, Indice brut 367, Indice majoré 366 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le recrutement de quatre agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, Echelon 01 - Indice brut 367 Indice majoré 366 -, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, sur les périodes indiquées ;
- Précise que ces agents assureront des fonctions d'agents dédiés au service espaces verts ;
- Demande à ce que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/05/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL